

Charte Learn'in Auvergne - Un guide pour l'action

Ce document vise à présenter les engagements du porteur de projet et de l'équipe Learn'in Auvergne (LIA) dans la mise en œuvre de projets d'innovation pédagogique et numérique. Clarifier les rôles et les missions du porteur de projet et de l'équipe LIA est une condition nécessaire à la gestion efficace du projet et au développement d'une relation de confiance entre les parties-prenantes.

Programme Learn'in Auvergne

Afin de donner du sens et de la cohérence à notre démarche d'accompagnement, l'organisation de notre équipe repose sur les valeurs suivantes :

« **Confiance et Collaboration** » : Assurer des conditions de coopération optimales *i.e.* travailler ensemble dans un esprit d'équipe, de dialogue et de confiance ; Savoir s'associer et valoriser nos relations de partenariat.

« **Responsabilité et Efficacité** » : Tenir nos engagements en adoptant une attitude constructive, dans une exigence de professionnalisme et de performance, en particulier dans la gestion du temps ; Mettre notre esprit d'initiative et notre créativité au profit du développement des projets ; Innover et créer pour accompagner le développement des formations de demain.

« **Ethique et Solidarité** » : Inscrire notre vision, nos activités et nos relations dans une perspective de long terme ; Protéger les renseignements confiés lors du suivi des projets et maintenir la confidentialité et l'anonymat pour les participants aux dispositifs de recherche.

Le référent LIA a un rôle d'accompagnateur et de conseiller auprès des porteurs de projet. Il contribue à l'établissement des documents de gestion et aide à la planification du projet. Il assure l'interface entre les parties prenantes dans la conception et le déploiement du projet et contribue à la valorisation des initiatives pédagogiques et numériques.

L'équipe LIA proposera donc différentes réunions d'accompagnement au cours du projet afin de faciliter la conception, le déploiement et l'évaluation du projet, ainsi que la valorisation des résultats liés aux effets des innovations mises en place.

Porteurs de projet

Les porteurs de projet s'engagent à :

- Définir le projet de façon détaillée et le piloter en démarche projet
- Assurer le suivi financier du projet
- Informer l'équipe LIA de l'état d'avancement du projet, en particulier en cas de retard anticipé ou effectif du projet
- Proposer des pistes d'évaluation du dispositif et de son impact sur les apprentissages
- Diffuser les résultats de l'évaluation au sein de sa composante, établissement, laboratoire
- Favoriser la publication des résultats et l'essaimage du projet

Le bon déroulement du projet dépend en grande partie des relations mises en place qui permettent d'instaurer un dialogue constructif et une communication transparente avec toutes les parties prenantes. Les informations permettront de mieux structurer le dialogue autour des sites. Les parties prenantes intéressées par ces productions sont les membres de l'équipe-projet, le comité de pilotage, les directeurs de composante, établissement, laboratoire, etc.

La conduite du projet débouchera sur une évolution des pratiques pédagogiques et/ou numériques, un développement des compétences des étudiants, un développement personnel et professionnel des enseignants, etc. Afin d'évaluer l'atteinte de ces objectifs, plusieurs livrables sont attendus au cours du projet. Nous demandons au porteur de projet d'établir au moins un **bilan à mi-parcours** pour le suivi de la mise en œuvre et un **bilan de fin de projet** pour communication-essaimage. Le bilan de fin de projet comporte un volet pédagogique et un volet financier puisque le porteur assure le suivi financier de son projet. Après validation par l'équipe LIA, ce dernier bilan permettra le versement des heures complémentaires dédiées à l'innovation pédagogique et numérique.

Gestion des résultats

Label CAP 20-25

Les diverses communications et publications en lien avec le projet doivent mentionner l'apport de CAP20-25 dans la réalisation du projet. Le porteur utilisera le logo et les supports CAP20-25 (modèles de document transmis par l'équipe) pour la communication autour du projet et de ses résultats. Il s'engage à mentionner l'origine du financement dans le cas d'une publication scientifique : Agence Nationale de la Recherche (ANR) dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir – initiative IDEX-ISITE (CAP 20-25).

Communication et valorisation

Dans le cadre de la démarche d'accompagnement de Learn'in Auvergne, notre équipe s'est engagée à contribuer à la valorisation des initiatives pédagogiques et numériques des porteurs de projet.

Aussi, après chaque comité de sélection, nous publions des fiches de synthèse présentant les éléments significatifs des projets soutenus par le programme. Ces fiches sont consultables sur la page internet du programme Learn'in Auvergne : <http://cap2025.fr/formation/learn-in-auvergne/>

Les supports de présentation pour les colloques financés par le programme LIA seront demandés à des fins de communication, en particulier pour compléter la page internet dédié au projet.

Droits d'auteur et propriété intellectuelle

Les enseignants qui souhaitent diffuser ou utiliser les productions intellectuelles et matérielles de leurs étudiants sur différentes plateformes doivent connaître certains aspects du droit de la propriété intellectuelle. En effet, les œuvres créées par les étudiants sont protégées par le droit d'auteur dès lors que l'œuvre produite nécessite de leur part un investissement personnel conséquent.

Un guide du droit d'auteur et des ressources d'information sont mis à votre disposition sur le site internet LIA (rubrique Ressources). Le programme LIA soutient la création sous licence creative commons.

Employé d'une institution publique, le porteur de projet a, en tant qu'agent public, un statut particulier. En effet, en tant que chercheur, son contrat de salarié comporte une mission inventive. On parle alors dans ce cas d'une invention de mission qui appartient de plein droit à l'employeur. Celui-ci sera donc le déposant et le propriétaire des résultats même si le porteur en reste l'inventeur.

Le signataire certifie avoir pris connaissance des dispositions prévues par la présente charte et s'engage à s'y conformer.

Nom et signature du porteur de projet :

Lu et Approuvé

Date : / /

Nom et signature du référent Learn'in Auvergne :

Lu et Approuvé

Date : / /